



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistantes maternelles

Question écrite n° 47576

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le statut des assistantes maternelles. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de définir un véritable statut pour ces professionnelles. Malgré les modifications intervenues en 1977 puis en 1992, il semble que les textes demeurent inadaptés aux conditions actuelles de travail des assistantes maternelles. Aussi il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin d'améliorer le statut de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47576

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3517